

INTERCOM DE BERNAY TERRES DE NORMANDIE Commune de NOTRE DAME DU HAMEL

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

SYNTHESE DES DISCUSSIONS

REUNION DU 18 DECEMBRE 2017 tenue en Mairie

Présents:

- Mr BELLIES, Maire,
- 3 adjoints et conseillers municipaux,
- Mr RUEL, Vice-Président de l'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE,
- Mr CARON, Responsable SPANC de l'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE,
- Mme DUPRE, Technicienne SPANC de l'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE,
- Mme LAUNAY, Conseil Départemental de l'Eure,
- Mr DILLIES, Agence de l'Eau Seine Normandie,
- Mr VALIN, CONCEPT Environnement.

OBJET:

Présentation de l'étude de révision du zonage d'assainissement de la Commune de NOTRE DAME DU HAMEL, réalisée fin 2016 par le bureau d'études CONCEPT Environnement.

Scénarios envisagés et financement.

DEROULEMENT DE LA REUNION:

Monsieur le Maire présente les participants et rappelle le déroulement de la mission dont l'objet est de réviser sur le zonage d'assainissement collectif, trop coûteux.

Les bâtiments communaux du centre bourg ne peuvent être réhabilités pour être loués en raison de l'absence d'assainissement.

Il était demandé à CONCEPT Environnement de privilégier l'Assainissement Non Collectif.

Monsieur VALIN rappelle que sa mission est achevée depuis fin 2016 après avoir tenu de nombreuses réunions avec le Conseil Municipal.

Trois, puis quatre, puis six scénarios ont été étudiés.

Il présente le dossier en rappelant que le zonage actuel a été arrêté à l'issue d'une étude réalisée par le BET SOGETI en 2003.

Puis le BET EGIS-EAU est intervenu en 2013 5 scénarios d'Assainissement Collectif plus ou moins étendus.

Il a été montré par des analyses physico-chimiques sur le milieu que les eaux usées du bourg, actuellement collectées par le réseau d'eaux pluviales, n'avaient pas d'effet dégradant sur le milieu hydraulique superficiel.

CONCEPT Environnement a donc étudié 6 scénarios sur les 24 logements les plus agglomérés de la Commune (187 logements au total).

L'incidence financière de ces scénarios sur le prix de l'eau varie de 5 à plus de 8 €uros Hors Taxes par mètre cube, en y intégrant les aides potentielles de l'Agence de l'Eau et du Département.

Monsieur VALIN précise que 7 à 8 logements du cœur de village sont groupés, accolés et ne disposent d'aucune surface pour même y implanter une filière d'emprise réduite d'Assainissement Non collectif. D'autre part, ces logements sont inhabités et la consommation d'eau (taxable) est faible.

Madame LAUNAY du Conseil Départemental de l'Eure souligne que la situation ne présentant pas de caractère prioritaire, les aides du Département ne pourront être mobilisées pour l'Assainissement Collectif.

Monsieur DILLIES de l'Agence de l'Eau Seine Normandie précise que l'Assainissement Collectif ne peut prétendre à des aides de l'Agence de l'Eau car, en l'état, la mise en place d'un système d'assainissement collectif augmenterait le prix de l'eau dans la commune (prix de l'eau + redevance d'assainissement) de manière trop excessive.

Ce qui ne correspond à aucun des scénarios étudiés.

Il ajoute que l'Assainissement Non Collectif peut être soutenu dans les conditions du 10^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont l'échéance est fixée à décembre 2018, sous réserves que les installations ne dépassent pas une capacité de 20 Equivalents-Habitants.

En conclusion, il est conseillé de réduire au maximum la zone d'Assainissement Collectif aux 7 logements du cœur du village.

La collecte et le traitement de ces 7 logements ne devraient pas représenter plus de 20 Equivalents-Habitants, ce qui permettrait de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, considérant que l'installation relève de l'Assainissement Non Collectif.

Fait à Evreux Le 21 décembre 2017 Pascal VALIN, Directeur, CONCEPT Environnement